

## CIRCULAIRE DEPARTEMENTALE



### Objet :

## APPRENTISSAGE DE LA LECTURE AU COURS PREPARATOIRE

La maîtrise de la langue française est le premier élément du socle commun pour l'école primaire et l'apprentissage de la lecture l'un des fondements de cette maîtrise. C'est un enjeu majeur pour l'égalité des chances.

Si l'apprentissage de la lecture doit être développé tout au long du cycle des apprentissages fondamentaux (GS, CP, CE1), poursuivi et affermi au cycle des approfondissements (CE2, CM1 et CM2), le cours préparatoire n'en demeure pas moins le temps essentiel de sa construction. En effet, « à la fin du CP, tous les élèves doivent avoir acquis les techniques du déchiffrage et les automatismes qui permettent la lecture autonome et le plaisir de lire » (circulaire du 3 janvier 2006).

La présente circulaire a deux objectifs :

- fournir des repères, actualisés au regard des dernières instructions ministérielles, aux maîtres des cours préparatoires pour conduire l'apprentissage de la lecture,
- proposer des critères aux équipes pédagogiques pour sélectionner et choisir un manuel support à l'apprentissage de la lecture.

### 1 – Des repères actualisés pour conduire l'apprentissage de la lecture :

Ces repères sont, pour l'essentiel, extraits des Programmes 2002 modifiés par l'arrêté du 24 mars 2006 paru au BO n° 13 du 31 mars 2006 et de la circulaire du 3 janvier 2006, parue au BO n° 2 du 12 janvier 2006. L'expérimentation conduite dans le cadre du dispositif départemental CP aidés, depuis trois années scolaires, a confirmé l'efficacité de ces repères pour l'amélioration des résultats scolaires des élèves et a contribué à dégager des préconisations complémentaires qui peuvent ainsi être portées à la connaissance de tous les maîtres de CP.

#### 1.1 - Les principes

Les programmes 2002 proposent une définition de l'apprentissage de la lecture en accord avec les études et recherches les plus récentes notamment celles conduites par l'Observatoire National de la lecture ( ONL).

« Apprendre à lire, c'est apprendre à mettre en jeu en même temps deux activités très différentes : celle qui conduit à identifier les mots écrits, celle qui conduit à en comprendre la signification dans le contexte verbal et non verbal qui est le leur.[ ..] L'un et l'autre aspect de la lecture doit être enseigné » (BO hors série n°1 du 14/02/02 page 43)

Pour ce qui concerne l'identification des mots, la circulaire du 3 janvier 2006 rappelle que le déchiffrement (identification par la voie indirecte) se réalise sous l'effet d'un enseignement systématique, progressif et organisé. Cela suppose pour l'élève :

- la compréhension du principe alphabétique,
- la capacité à identifier les lettres,
- la capacité à segmenter le texte en mots, les mots en syllabes et les syllabes en phonèmes,
- la capacité à identifier les phonèmes au sein des mots exprimés oralement,
- la capacité à appliquer les règles de correspondance entre graphèmes et phonèmes,
- la capacité à repérer les indices morphosyntaxiques.

« Il est ensuite indispensable d'automatiser le plus vite possible l'identification des mots en amenant l'élève à mémoriser leur forme écrite et à se constituer un lexique orthographique mental » ( circulaire du 3 janvier 2006). L'identification des mots par la voie directe permet l'automatisation nécessaire à la lecture de phrases et de textes.

Pour ce qui concerne les activités visant la compréhension, il est également admis qu'il importe d'amener les élèves à savoir explorer et questionner les phrases dans un texte. A cet effet, le dialogue avec les élèves doit être privilégié non seulement pour vérifier la compréhension des informations données littéralement dans le texte mais aussi pour engager ces derniers à rechercher les informations implicites, à commencer à interpréter le sens des différents textes rencontrés. Dans la continuité des parcours de lecture organisés à l'école maternelle, les élèves en CP sont confrontés à des textes littéraires, albums mais aussi nouvelles ou courts romans, et à des textes documentaires. La fréquentation des textes informatifs s'inscrit dans le champ des activités découverte du monde. La compréhension des textes lus implique de premières activités portant sur la syntaxe de la phrase et sur l'acquisition d'un lexique étendu et approprié.

Enfin l'apprentissage de la lecture doit être étroitement lié à un travail d'écriture dans ses deux dimensions. La première se rapporte à l'apprentissage des gestes graphiques permettant de savoir reproduire des lettres, des mots et de courtes phrases. La seconde concerne la rédaction de mots, de courtes phrases, d'écrits collectifs. Ces derniers seront progressivement construits de façon de plus en plus autonome. Les situations proposées évolueront au cours de l'année scolaire pour être toujours adaptées aux capacités des élèves. Dans ces activités d'écriture, l'importance de l'orthographe des mots sera prise en compte à travers des exercices progressifs de copie, de dictée de syllabes puis de mots. De premiers éléments d'orthographe grammaticale seront mis en évidence.

## **1.2 - Organisation :**

### 1.2.1 - Programmation des activités :

L' apprentissage de la lecture demande au maître d'établir une programmation pour chaque période scolaire pour :

- l'appropriation du code
- le travail sur la compréhension
- la culture des écrits

De plus, toutes les autres activités menées dans la classe doivent conduire à des moments de lecture et notamment celles liées à la découverte du monde qui conduisent à acquérir le lexique et les connaissances nécessaires à la compréhension des textes.

### 1.2.2 Horaires :

Les instructions officielles précisent que tous les enfants de ce cycle doivent lire et écrire au moins 2h30 par jour. Il appartiendra au maître d'être en mesure de s'assurer de l'application quotidienne de cette directive. L'expérience conduite dans le département a révélé le bénéfice que tiraient les enfants de quatre séances quotidiennes de lecture répartissant de façon équilibrée au cours de la séance ou sur la journée le travail sur le code et celui sur la compréhension.

### 1.2.3 - Les pratiques de lecture en classe :

L'élève doit lire et entendre lire fréquemment au cours de la journée de classe. Il importe donc que le maître veille à donner à chaque élève tout au long de la semaine la possibilité de mettre en voix les textes proposés. En outre le maître développera des moments de lecture magistrale pendant les séances d'apprentissage de la lecture mais aussi à l'occasion d'activités conduites dans d'autres domaines d'apprentissage.

#### 1.2.4 - Les supports de lecture :

La présence d'un manuel, choisi avec soin, favorise la cohérence de la progression et sans aucun doute la liaison avec les familles. Dans la situation des écoles comportant plusieurs cours préparatoires, la présence d'un manuel identique facilite en outre les échanges entre enseignants, le travail en équipe, la prise en charge des élèves en difficulté par d'autres intervenants que le maître, les décroissements.

Mais ce manuel d'apprentissage ne saurait constituer le seul support à la lecture. Les élèves doivent pouvoir rencontrer, explorer d'autres textes que ceux figurant dans le manuel de lecture, s'exercer également à lire d'autres ouvrages (albums, livres de littérature jeunesse, documentaires). Ces rencontres devront être en rapport avec le niveau de capacité de lecture des enfants aux différentes périodes de l'année scolaire. Il appartient à l'enseignant de veiller à ce que tous les élèves s'engagent dans des projets de lecture qui peuvent être individuels et collectifs.

#### 1.2.5 - L'aménagement de la classe :

Chaque classe devrait pouvoir disposer d'un coin lecture aménagé, confortable, présentant des ouvrages de différentes natures, appartenant à la classe ou empruntés à la BCD, à la bibliothèque municipale. Le maître pourra y proposer des activités variées à réaliser individuellement, par petits groupes ou encore collectivement.

#### 1.2.6 - Le travail des élèves :

Les activités d'écoute, de mise en relation grapho-phonétique, de déchiffrage, les activités de dialogue portant sur le sens et l'interprétation des textes doivent être quotidiennes. Les élèves seront entraînés régulièrement et très tôt dans l'année scolaire à des exercices systématiques de liaisons entre les lettres et les sons pour relier le mot écrit à son image auditive et à sa signification.

En outre, ils pratiqueront chaque jour des activités d'écriture et de copie, et très régulièrement des activités de production d'écrits de plus en plus étoffées au cours de l'année scolaire. L'exigence de soin, de propreté dans la réalisation des activités écrites sera constante chez le maître.

L'usage des photocopies sera limité à l'indispensable. Par ailleurs, je rappelle que le photocopiage intégral de livrets ou de cahiers d'exercice est interdit.

### **1.3 - Evaluation de compétences des élèves et liaison GS/CP :**

Celle-ci doit être une constante au cours de l'année du cours préparatoire afin de réguler les apprentissages engagés. Dès la fin de la grande section ou au début du cours préparatoire, l'évaluation doit permettre aux enseignants de ces deux niveaux d'échanger sur les compétences acquises par les élèves, les apprentissages engagés, les activités conduites, les outils utilisés dans l'une et l'autre classe. Toutefois, la liaison entre ces deux niveaux de classe ne saurait se réduire à cette évaluation, elle doit pouvoir se développer tout au long de l'année scolaire et aborder tous les sujets permettant d'améliorer la cohérence dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture tout au long du cycle.

### **1.4 - La liaison avec les familles**

Il est indispensable que les familles aient connaissance dès le début de l'année scolaire des démarches d'enseignement de la lecture qui seront engagées dans la classe. Dans le même temps, il leur sera proposé quelques modalités d'accompagnement de cet apprentissage. Des conseils sont annexés à cette circulaire pour aider les enseignants de CP à conduire cette réunion d'information. Tout au long de l'année scolaire, les familles seront tenues informées de l'évolution de l'apprentissage de la lecture de leur enfant au moyen d'un livret scolaire. Dans le même esprit, des contacts seront pris avec les responsables de l'accompagnement scolaire organisé le cas échéant par des partenaires.

## **2 - Critères de sélection d'un manuel de lecture au cours préparatoire**

Cette circulaire voudrait également préciser quelques critères de sélection d'un manuel de lecture au cours préparatoire afin d'aider les équipes pédagogiques à choisir celui qui leur semblera le plus adapté.

Les critères proposés ici concernent d'une part l'analyse des activités centrées sur la maîtrise du code et d'autre part l'analyse de celles liées au travail sur la compréhension. La liste des critères proposés n'est pas exhaustive mais a pour ambition de signaler ceux qui semblent les plus pertinents, les équipes pédagogiques pourront bien entendu enrichir cette liste à leur convenance.

#### Activités centrées sur la maîtrise du code :

- existence d'une progression bien mise en évidence,
- pertinence de la gradation des difficultés au cours de l'année scolaire,
- existence d'une structuration de l'apprentissage sur la semaine,
- place accordée au travail d'analyse et de synthèse (dès le début de l'année scolaire),
- existence d'exercices de discrimination auditive et visuelle,
- existence d'exercices de découverte du principe alphabétique,
- existence d'exercices de mise en relation grapho-phonétique ( dès le début de l'année scolaire),
- place, qualité et régularité des activités complémentaires (copie, écriture tâtonnée...).

#### Activités proposées pour un travail sur la compréhension et l'interprétation des textes

- existence et qualité des activités favorisant la maîtrise lexicale et syntaxique,
- existence et qualité des activités permettant d'apprendre à comprendre le texte :
  - \* prise d'informations littérales,
  - \* mise en relation des informations du texte,
  - \* proposition d'activités sur l'implicite,
- variétés des textes proposés,
- existence d'activités complémentaires de productions de phrases ou de textes.

Enfin la recommandation suivante extraite du « manuel de lecture au CP » de l'ONL mérite de retenir toute votre attention :

*« Les activités du cahier ou du manuel sont souvent complétées par des propositions d'activités figurant dans le guide du maître. Il importe donc que l'enseignant travaille avec le livre ou le cahier en se référant au guide du maître tout en maintenant un regard critique et sans craindre d'introduire des documents et des activités annexes. »*

Pour accompagner cette circulaire, j'ai demandé aux inspecteurs de l'Education nationale de soutenir la réflexion des équipes pédagogiques sur ce sujet en développant des actions particulières intégrées au plan de formation de la circonscription (animations et stages) pour l'année scolaire 2006-2007. Ils auront également pour mission au cours de leurs inspections dans le cycle des apprentissages fondamentaux, d'analyser avec les maîtres concernés l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans l'école pour mener à bien l'apprentissage de la lecture.

L'inspecteur d'académie  
Directeur des services départementaux  
de l'Education nationale

#### Bibliographie :

Nouveaux regards sur la lecture, Observatoire national de la lecture, 2004, CNDP/Savoir Livre, diffusion Hachette

L'apprentissage de la lecture à l'école primaire, rapport de l'Observatoire national de la lecture et de l'inspection générale de l'Education nationale, [www.education.gouv.fr/syst/igen/rapports.htm](http://www.education.gouv.fr/syst/igen/rapports.htm)

BO du 14 février 2002 numéro Hors série Horaires et Programmes d'enseignement de l'école primaire

Circulaire du 3 janvier 2006 « Apprendre à lire » ( BOn°2 du 12 janvier2006)

Arrêté ministériel du 24 mars 2006 ( BOn°13 du 31 mars 2006)

Apprendre à lire, guide thématique, ministère de l'Education nationale, juin 2006.

Documents d'accompagnement des programmes

- Lire au CP, repérer les difficultés pour mieux agir , Scéren, CNDP

- Lire au CP[2], enseigner la lecture et prévenir les difficultés, Scéren, CNDP

Site à consulter <http://www.bienlire.education.fr>